



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 65674

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les propos outrageux tenus par certains chanteurs à l'égard de notre pays. Sous couvert de la liberté d'expression, certains se permettent de bafouer la France et les symboles de la République. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment face aux propos injurieux vociférés par certains chanteurs et aux appels manifestes à la violence contenus dans leurs textes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur partage pleinement les préoccupations de l'honorable parlementaire s'agissant des propos injurieux et des appels à la violence contenus dans les textes de certaines chansons. Il veille à signaler à l'autorité judiciaire tous les faits qui lui semblent constitutifs d'une infraction pénale, sur le fondement des articles 23, 24 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et à déposer plainte dès lors que ces chansons portent atteinte à la dignité des fonctionnaires de l'État placés sous son autorité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65674

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11625

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4289